L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

MISE VELLE-ORLÉANS
VENDREDI, 1er DECEMBRE 1893.

# PETITES ANNONCES

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

On voudrait par un homme de la plus haute responsabilité, situation de comptable ; peut donner les meilleures références. F. L., Bourbon 209. 1er déc—3 f

## AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Patrick Short.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 40,754—Division B—Attendu que Miss Sarah Taylor a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Short, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
30nov—30 déc 5 9

Curatelle des absents Emilie Louise Offenstadt, femme de Hans Carl Beu et, et de Theresa H. Offenstadt, femme de George William Albers.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 40 928—Division E—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle dans la succession de feu Emila L. Offenstadt et Theresa H. Offenstadt, absents, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
30 nov—30—5 9 déc

Succession de Mme H. J. O. Stendorf.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 38,800, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte rendu présenté par John Cordes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués, conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
21 nov—21 25 30

## AVIS AUX CREANCIERS

État de la Louisiane, Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 40,116.—Division B.—W. T. Leibrock vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de William T. Leibrock soit convoquée et tenue pardevant F. J. Dreyfous, notaire, en son bureau, No 23 rue du Camp en cette ville, le MARDI, 26me jour de décembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer et fixer les termes et conditions de la vente de la propriété formant le reste des biens appartenant au dit insolvable et ici rendu.
Nouvelle Orléans, 22 novembre 1893.
(Signé). FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 nov—3f au 26 déc

État de la Louisiane, Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,541—Division D.—Ordre de Cour—F. K. Matthews & Co vs leurs créanciers—Aux créanciers de F. K. Matthews & Co et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, salut : Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de F. K. Matthews & Co, aura lieu, le 4 décembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer et fixer les termes et conditions de la vente de la propriété hypothéquée, ici rendue dans cette affaire.
Par ordre de la Cour.
L'Hon. N. H. RIGHTOR, Juge.
Bureau du Greffier, Cour Civile de District.
Nouvelle-Orléans, 24 novembre 1893.
JAS. D. RANKIN Député-Greffier.
29 nov—29—déc 6 14

Léon Joseph vs ses Créanciers.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.—No 39,374—Division K.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu par Victor Maubert, administrateur dans la succession de feu Nicholas Litzelmann, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
22 nov—22 26—déc 1

Succession de Joseph Rohrer.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 40,922—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu par Veuve Joseph Rohrer, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
22 nov—22 26—1 déc

Succession de Mme C. Devun.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 39,932—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Cordes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués, conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
21 nov—21 25 30

Succession de Peter J. Kramer.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 40,713—Division A—Attendu que J. B. Vinet administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dimitri Farin, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
25nov—25 29 déc3

Succession de Peter J. Kramer.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 40,713—Division A—Attendu que J. B. Vinet administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter J. Kramer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
25nov—25 29—déc 3

Succession de Nicholas Litzelmann.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 40,705—Division I—Attendu que Mme Amelia Godron, veuve de Nicholas Litzelmann, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas Litzelmann, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
22 nov—22 26—déc 1

Succession de Joseph Rohrer.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 40,922—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Cordes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués, conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
22 nov—22 26—1 déc

Succession de Mme C. Devun.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 39,932—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Cordes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués, conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
21 nov—21 25 30

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 30 NOVEMBRE—CLASSE No 384
Tirage de 4 heures P. M.

| 1re | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me | 12me | 13me |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 75 | 34 | 9 | 68 | 43 | 57 | 70 | 10 | 50 | 26 | 32 | 3 | — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour et nuit dans les salons de la Compagnie.
Ma signature nous apposons notre signature.
Ce 30 novembre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIÉ, Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au tout temps dans toutes ses succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT !
PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.
L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.
Capital action.....$1,000,000
ATTENTION.
Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu régulièrement comme aujourd'hui. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.
PAUL CONRAD, Président.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Janv et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons fac-similé de nos signatures.
Pierre Lanaux
Morris Gabelle
COMMISSAIRES.
Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.
Nous consignés Banques et Banquiers paieront sous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
E. PH. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
JNO. E. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Tirage Semestriel Extraordinaire
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 12 DEC. 1893.
GROS LOT : $150,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de ... | $150,000, est | $150,000 |
| 1 Lot de ... | 40,000, ... | 40,000 |
| 1 Lot de ... | 20,000, ... | 20,000 |
| 1 Lot de ... | 10,000, ... | 10,000 |
| 2 Lots de ... | 5,000, ... | 10,000 |
| 5 Lots de ... | 2,000, ... | 10,000 |
| 25 Lots de ... | 600, ... | 15,000 |
| 100 Lots de ... | 400, ... | 40,000 |
| 100 Lots de ... | 200 ... | 40,000 |
| 200 Lots de ... | 120, ... | 36,000 |
| 500 Lots de ... | 80, ... | 40,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de $200, est | ..... | $20,000 |
| 100 Lots de ...$120, | ..... | 12,000 |
| 100 Lots de... $80, | ..... | 8,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de $40, est | ..... | $39,960 |
| 999 Lots de $40, | ..... | 39,960 |
| 3,434 Lots se montant à | ..... | $530,920 |

PRIX DU BILLET :
Billets entiers, $10; Demi Billets, $5 ; Cinquièmes, $2 ; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.
Prix pour les clubs, 5% billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.
FAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.
PAS MOINS DE CINQ FRACTIONS.
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresser à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en toutes lettres et faites la signature lisible.
Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous avons servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage, au nombre voulu, par Express, comme frais nécessaires.
En achetant un Billet de la Loterie de l'Etat de la Louisiane voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans ; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par Paul Conrad, Président, qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants G. T. Beauregard, J. A. Early et W. L. Cassidy, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.
Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour leurs seuls les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir contre toute sorte de BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance d'un gain.
Souvenez-vous que ce sont les Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui ont été vendus dans toutes les parties de l'Union depuis 14 ans, et que ce sont les Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui ont été payés à leurs porteurs.
Souvenez-vous que ce sont les Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui ont été vendus et payés dans tous les pays du monde.
Souvenez-vous que ce sont les Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui ont été vendus et payés dans toutes les villes et villages de l'Union.
Souvenez-vous que ce sont les Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui ont été vendus et payés dans toutes les villes et villages de l'Amérique du Nord.
Souvenez-vous que ce sont les Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui ont été vendus et payés dans toutes les villes et villages de l'Amérique du Sud.
Souvenez-vous que ce sont les Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui ont été vendus et payés dans toutes les villes et villages de l'Europe.
Souvenez-vous que ce sont les Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui ont été vendus et payés dans toutes les villes et villages de l'Asie.
Souvenez-vous que ce sont les Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui ont été vendus et payés dans toutes les villes et villages de l'Afrique.
Souvenez-vous que ce sont les Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui ont été vendus et payés dans toutes les villes et villages de l'Australie.
Souvenez-vous que ce sont les Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui ont été vendus et payés dans toutes les villes et villages de l'Océanie.
Souvenez-vous que ce sont les Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui ont été vendus et payés dans toutes les villes et villages de l'Amérique Centrale